

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

LVI^e année. Vol. IV. N^o 26

29 juin 1904.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.
Prix d'insertion 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Loi fédérale

complétant

la loi fédérale du 27 août 1851 sur la justice pénale pour les troupes fédérales.

(Du 23 juin 1904.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le message du Conseil fédéral du 8 décembre 1902,

décète :

Art. 1^{er}. La loi fédérale du 27 août 1851 sur la justice pénale pour les troupes fédérales est complétée comme suit.

Art. 35^{bis}. En appliquant les peines prévues contre le dommage à la propriété (art. 130, 1^{er} alinéa), le vol (art. 131 à 136), la malversation (art. 150 à 152) et la fraude (art. 153 et 154), le juge pourra, si l'infraction a été commise en service d'instruction, réduire jusqu'au tiers le minimum de la peine privative de la liberté et, conformément à l'article 7, 4^e alinéa, commuer la peine de la réclusion en celle de l'emprisonnement.

Art. 2. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et les arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer la date de son entrée en vigueur.

Ainsi décrété par le Conseil national.

Berne, le 21 juin 1904.

Le président, Louis MARTIN.

Le secrétaire, RINGIER.

Ainsi décrété par le Conseil des Etats.

Berne, le 23 juin 1904.

Le président, A. LACHENAL.

Le secrétaire, RINGIER.

Le Conseil fédéral arrête :

La loi fédérale ci-dessus sera publiée dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 29 juin 1904.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,

COMTESSE.

Le chancelier de la Confédération,

RINGIER.

Date de la publication : 29 juin 1904.

Délai d'opposition : 27 septembre 1904.

Loi fédérale complétant la loi fédérale du 27 août 1851 sur la justice pénale pour les troupes fédérales. (Du 23 juin 1904.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1904
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.06.1904
Date	
Data	
Seite	613-614
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 936

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.